

INFOS RELATIVES AUX DISTINCTIONS HONORIFIQUES

■ MERITE COLOMBOPHILE

Pour la médaille de **Bronze**, les récipiendaires doivent exercer ou avoir exercé une fonction de dirigeant **depuis au moins 5 ans**.

Pour les médailles **Argent** et **Vermeil**, les candidats doivent être titulaires du grade précédent **depuis au moins 5 ans**.

■ MEDAILLE DE RECONNAISSANCE

Cette distinction est réservée aux colombophiles **non dirigeants**, licenciés depuis au **moins 5 ans**, qui rendent des services importants aux associations.

■ MEDAILLE DU CINQUANTENAIRE

Décernée aux amateurs ayant 50 années de colombophilie (décision A.G. du 15.02.2003)

IMPORTANT

Les demandes de distinctions doivent être adressées **à votre fédération régionale** pour approbation et transmission ensuite à la F.C.F.